QUESTION 89

LES TRANSGRESSIONS DE LA LOI SONT-ELLES TOUTES ÉGALEMENT ODIEUSES?

Réponse : certains péchés en eux-mêmes, et en raison de plusieurs aggravations, sont plus odieux que d'autres au regard de Dieu (1).

1. *Et il me dit : Fils de l'homme, vois-tu ce qu'ils font, les grandes abominations que commet ici la maison d'Israël, pour que je m'éloigne de mon sanctuaire? Mais tu verras encore d'autres grandes abominations /…/ Et il me dit : Tu verras encore d'autres grandes abominations qu'ils commettent /…/ Et il me dit : Vois-tu, fils de l'homme? Tu verras encore d'autres abominations plus grandes que celles-là* (Ézéchiel 8.6, 13, 15).

   Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne mène point à la mort, qu'il prie, et Dieu donnera la vie à ce frère, il la donnera à ceux qui commettent un péché qui ne mène point à la mort. Il y a un péché qui mène à la mort; ce n'est pas pour ce péché-là que je dis de prier (1 Jean 5.16).

   Mais ils continuèrent à pécher contre lui,
   À se révolter contre le Très-Haut dans le désert /…/
   Malgré tout cela, ils continuèrent à pécher,
   Et ne crurent point à ses prodiges /…/
   Mais ils tentèrent le Dieu Très-Haut et se révoltèrent contre lui,
   Et ils n'observèrent point ses ordonnances (Psaume 78,17, 32, 56).

Toute transgression de la loi de Dieu possède aux yeux de celui-ci un caractère des plus odieux ou haineux. Chacune d'entre elles mérite la mort et le jugement éternel. Il n'existe pas de péchés véniels. Le plus petit d'entre eux est infiniment mal aux yeux de celui qui est infiniment juste et saint. C'est donc un grand péché que d'en aimer un petit. Le mot *heinous* employé dans la version anglaise du catéchisme est un vieux terme signifiant *extrêmement mauvais*, *inique*, *méchant* ou *horrible*.

Néanmoins, certaines transgressions de la loi sont plus exécrables que d'autres devant Dieu (Éz 8.15) et amènent à une plus grande condamnation ainsi qu'à un plus grand châtiment sur ceux et celles qui s'en rendent coupables.

Le Seigneur Jésus a clairement affirmé cette vérité (Mt 10.15; 11.20-24; 23.14; Mc 12.38-40). En trahissant son Maître, Judas a commis une faute plus grave que Pilate qui fit condamner un juste (Mt 27.18-19; Jn 18.38; 19.11). Le rejet de l'Évangile, de la grâce souveraine révélée en Jésus-Christ, sera jugé plus sévèrement que la transgression de la loi de Moïse (Hé 2.1-4; 10.28-31). Pécher contre Dieu est pire que de pécher contre un homme (1 Sa 2.25).

Tout homme et toute femme qui refusent de se repentir devront rendre compte un jour de leurs œuvres mauvaises (Mt 16.27; Ap 20.13). Ils seront mesurés selon la mesure avec laquelle ils auront eux-mêmes mesuré les autres (Mt 7.1-2). Le degré de connaissance de la volonté divine sera pris en compte et il sera plus exigé de celui ou de celle qui aura plus reçu (Lc 12.47-48; Ro 2.12).

La position élevée d'un individu, tant dans la société que dans l'Église, rend celui-ci plus responsable devant Dieu (1 Rois 14.16; Lé 4.1-12, 22-26; Ja 3.1).